

# Petite Tunisie

## ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

## ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 29 mars 1894.

## Au Palais Khéreddine

Nous avons parlé ici même, il y a peu de temps, de l'encombrement des rôles au palais Khéreddine et dépeint la situation difficile dans laquelle se trouvent, par suite, tous ceux qui ont à vider quelque différend.

Il y a là, nous l'avons dit, une question qui mérite d'être approfondie, car si cet encombrement provient de la crise que nous traversons, par contre-coup, cette crise ne peut que s'aggraver de cet encombrement. C'est un cercle vicieux.

Nous signalions deux causes au mal : cette crise qui rend les affaires difficiles et les commerçants plus exigeants ou moins confiants, qui ébranle le crédit quand elle ne cause pas la ruine — et d'autre part, l'affluence toujours croissante des indigènes qui, ne redoutant plus la partialité de nos tribunaux n'hésitent plus à y porter leurs litiges.

Mais ce ne sont là que des causes que nous qualifierons volontiers d'externes pour les distinguer d'autres, d'ordre intérieur qui tiennent à l'organisation même du tribunal, nous voulons parler de la répartition des audiences.

Autrefois — et il n'y a pas encore bien longtemps — la répartition était celle-ci :

- 4 audiences civiles,
- 1 audience commerciale,
- 1 audience correctionnelle.

Cette répartition a été modifiée comme suit :

- 2 audiences civiles,
- 2 audiences commerciales,
- 2 audiences correctionnelles.

La première répartition donne peut-être trop au civil, au détriment du reste. L'accroissement des affaires commerciales devait forcément amener une modification, mais non point dans le sens où elle a été faite.

Le second tableau, en effet, serait judiciaire si les affaires étaient égales en nombre et en importance ; mais il n'en est point ainsi ; il suffit d'étudier un peu les rôles de fréquenter un peu les audiences pour s'en rendre compte.

Les affaires civiles sont nombreuses tout autant que les autres, mais, par leur nature, elles demandent plus d'attention, sont plus longues à instruire, plus délicates à trancher, trois audiences ne seraient point trop — les affaires commerciales, sinon par leur importance du moins par leur nombre, demandent au moins deux audiences. La correctionnelle peut se contenter d'une.

Il y a à cela des raisons qui sautent à l'entendement. Dans les affaires civiles et commerciales il s'agit, la plupart du temps, de gens dûment établis ici, qui sont des valeurs pour le pays, c'est leur honneur, leur fortune, leur crédit, leur situation qui se jouent et cela vaut la peine qu'on y regarde ; ce sont matières délicates qui méritent attention.

Dans le genre correctionnel, la clientèle est tout autre. Habités de la place

du Chat et autres endroits bien fréquentés, amateurs de pugilat, balistique et autres amusements de vilains, les jolis messieurs de la correctionnelle ne méritent point tant d'égards, pas même celui que leur font les journaux d'apprendre leurs noms et hauts faits à la foule. C'est perdre un temps précieux que de discuter pour les juger et d'hésiter pour les condamner ; à de rares, très rares exceptions près, on peut y aller carrément avec la certitude de ne pas se tromper, si la punition frappe à faux pour cette fois, elle a été méritée avant ou elle le sera — c'est peut-être expéditif mais eux n'y regardent pas de si près et ne se gênent pas avec nous. Un bon arrêt d'expulsion, c'est tout ce qui leur convient, et à nous aussi. On peut donc aller vite en besogne.

Evidemment la meilleure solution est celle que nous demandons tous depuis longtemps : un tribunal de Commerce et des juges commerçants ; nos juges ordinaires seraient ainsi déchargés d'un grand poids ; en attendant — et peut-être attendrons-nous longtemps encore — on pourrait toujours essayer la modification que nous proposons à la répartition des audiences :

- 3 au civil,
- 2 aux commercial,
- 1 à la correctionnelle,

en faisant osciller une audience entre le civil et le commercial au fur et à mesure que l'encombrement deviendrait trop grand d'un côté ou de l'autre.

« Seul, parmi les avocats du barreau de Tunis, M. Jobard a été tenu en dehors de la protestation. »

(La Libre Dépêche.)

Pour une raison ou pour une autre, un avocat soupçonné, est tenu en dehors d'une pétition présentée à tous les membres du barreau.

Ce fait constitue une grave injure.

Nous avons vainement cherché dans tous les journaux la protestation de M. Jobard.

Elle n'est pas venue.

Cet avocat serait-il réellement celui qui subventionnerait le Réveil et auquel, sans le savoir, nous avons fait allusion, il y a quelque temps ? cet avocat serait-il celui qui voudrait faire partir M. Fabry afin de ne rencontrer aucun obstacle sur sa route et obtenir ainsi la succession de M. Brulat ?

Pour notre part, nous sommes trop partisan de la liberté pour faire un crime à un avocat de délier les cordons de sa bourse et subventionner un journal pour faire attaquer le président du tribunal devant qui il plaide, qui lui paraît gênant dans la réalisation de ses projets, c'est son affaire à lui et non la nôtre ; mais ce que nous trouvons étrange, c'est que le Réveil ayant nié que ce soit un avocat qui soit son bailleur de fonds, M. Jobard n'ait pas demandé des explications à son bâtonnier au sujet de l'exclusion dont il a été l'objet à l'occasion de la pétition qui a été présentée à tous ses confrères, si nous nous en rapportons à la Libre Dépêche.

## MISE AU POINT

Nous ne dissimulons pas la perplexité dans laquelle nous a plongés la lettre que le vice-président (faisant fonctions

de président) du « Syndicat obligatoire des Viticulteurs de Tunisie » a publiée dans une feuille locale.

Cependant, sans manquer à la convenance la plus élémentaire, il ne nous convient pas de mettre en doute la parole de la personne qui nous a fourni les renseignements qui ont motivé nos articles contre ledit Syndicat, son passé, son honorabilité incontestable, sa situation personnelle, celle qu'elle a occupée au sein du Syndicat sont des titres plus que suffisants pour que nous ajoutions foi à ses dires.

D'un autre côté, n'ayant, à la Petite Tunisie, aucune raison sérieuse d'entretenir une polémique qui nous paraît prendre une allure trop personnelle, nous engageons les parties en cause à continuer entre elles la discussion ; de celle-ci jaillira naturellement la lumière.

M. Aubé peut donc, tout à son aise, écraser son contradicteur du poids de tous les chiffres dont il dispose, nous serons heureux si, par cet écrasement, il prouve aux viticulteurs tunisiens que, pendant sa gestion, leurs fonds ont été sagement administrés et leur caisse point vide.

Après nous, un journal local dit avoir reçu quelques numéros de la réunion arabe *El-Zohra* contenant de nombreuses attaques contre M. Chidiac.

Notre confrère nous promet la traduction du principal article : nous serons bien aises de constater les révélations qu'a cru devoir faire *El Zohra*.

De deux choses l'une : ou M. Chidiac est l'objet d'odieuses calomnies, ou il est innocent. Dans un cas, comme dans l'autre, une enquête est d'une absolue nécessité car un fonctionnaire ne peut vraisemblablement rester sous le coup de dires défavorables.

Nous espérons donc que les poursuites ne vont point tarder contre *El-Zohra*.

M. Chidiac est forcé d'intenter un procès pour sauvegarder sa réputation.

## Le Billet de la semaine

L'engeance sicilienne continue à s'entre-tuer, comme la commère au style incolore nous l'apprend.

D'aucuns se tiennent l'idiot raisonnablement que voici : « Laissons-les démêler leurs différends en famille et s'ils s'assassinent mutuellement, n'accourons pas sur les lieux de la bagarre, nous risquerions nos jours et nous empêcherions des hommes de sac et de corde de disparaître de la circulation ! »

Cette citation ne respire pas précisément des sentiments humanitaires et ne peut naître qu'en les cerveaux déséquilibrés ou chez les bêtés crasses.

Si nos agents étaient des limiers de police, nous n'aurions pas à enregistrer presque chaque jour une boucherie et l'exhilarante *Dépêche* ferait trêve de réflexions émues et de félicitations aux agents de ville.

En effet, la place du Chat — on n'y met pas longtemps à succomber contrairement à ce dernier animal — est réputée comme un des endroits

les plus dangereux de notre cité et nos policiers, à quelque heure que ce soit, n'y sont jamais stationnaires pendant une seconde !

Nous ne voulons pas leur faire l'injure de les classer dans la catégorie des poltrons étant donné qu'ils font preuve d'un assez grand courage pour arrêter les malfaiteurs armés ; mais puisqu'ils savent pertinemment qu'en ce coin retiré existe une maison de jeu — et pourquoi tolère-t-on ce tripot de la lie du peuple ? — et que la moindre discussion se termine ou par des coups de stylet ou par une décharge de revolver, leur devoir ne les y appelle-t-il point pour parer à toute éventualité, que disons-nous, à d'absolues certitudes ?

Leur présence ou plutôt leur uniforme serait suffisamment imposant et significatif pour mettre le holà.

Voilà le but qu'il faut atteindre ; pour y parvenir, les policiers doivent apporter le concours de leur vigilance dévouée.

Empêcher un assassin de tirer ses grègues, c'est très joli ; mais lui produire l'effet de la tête de Méduse au moment où il veut accomplir son crime est encore bien plus beau.

N'est-ce pas pindarique confrère ?  
L. de PEYRAUD.

Tous les journaux ont reproduit une lettre adressée par M. le comte Fleury au *Figaro*, donnant quelques explications au sujet de la thonaire de Monastir.

Cette lettre démentait les allégations contenues dans l'*Avenir de Sousse* qui accusait la société dont fait partie M. le comte Fleury, d'avoir consenti à un tiers — un Italien, M. Canina — sous forme de très long bail, la cession de tous leurs droits de pêche.

D'après l'*Avenir*, l'existence de la Tunisie se trouverait menacée par l'Italie, qui va envoyer, dans les îlots que possède la société, ses meilleures troupes de débarquement afin d'en opérer un au moment opportun.

Que notre confrère dorme sur ses deux oreilles ! la Tunisie n'a rien à craindre de ce côté-là, M. Canina fit-il venir deux mille Siciliens.

Quant aux droits que réclamerait M. le comte Fleury, nous ne voyons pas bien pourquoi on les lui refuserait, à lui Français, alors qu'on les a accordés au comte Raffo, pour sa thonaire de Sidi-Daoud.

(Voir la lettre de M. Fleury sous la rubrique « Boîte aux lettres ».)

## L'ALLIANCE ISRAËLITE

— « 0 » —

LVIII

—

UN BON DEBUT

—

De jour en jour, les Israélites de Tunis se félicitent de la nomination de M. Pariente en remplacement de M. Cazès.

Malgré les qualités indiscutables que possédait le prédécesseur de notre inspecteur général des écoles de l'Alliance Universelle en Tunisie, on est unanime à reconnaître que M. Pariente est un homme beaucoup plus énergique qui

sait imposer sa volonté lorsqu'il s'agit du bien-être de ceux qu'il est appelé à civiliser, instruire et éduquer.

Pour débiter, il a commencé par supprimer les vivres à quelques vieux bouzes qui coulaient des jours heureux aux frais de l'Alliance, alors que leur situation personnelle et de fortune, leur permettait de vivre largement sans avoir besoin de recourir aux fonds de celle-ci.

C'était on ne peut plus scandaleux de voir M. X., négociant, M. Y., rentier, M. Z., prêteur à la petite semaine et sur gages, M. W., propriétaire puiser à pleines mains dans les coffres de la caisse de l'Alliance sous prétexte de contrôle et vivre, naturellement, aux crochets de la communauté et aux dépens, par conséquent, du bien-être des enfants qui fréquentent nos écoles.

M. Pariente a coupé court à tout cela, il a bien fait et tout le monde l'a applaudi ferme.... à part les intéressés qui ont fait un nez aussi long, à coup sûr, que celui de Tridon, l'ami du rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*.

Avec l'argent qui était ainsi illégalement accaparé par ces hommes aux doigts crochus, M. Pariente, nous l'avons déjà dit dans un précédent article, à commandé, à l'usage des enfants qui fréquentent les écoles de l'Alliance, plusieurs centaines de paires de chaussures; nous apprenons aujourd'hui qu'il vient de traiter avec différents marchands tailleurs de la ville, pour la fourniture d'un nombre égal de vêtements en petit drap et d'autres en coutil. M. Pariente se propose aussi d'augmenter les vivres qui sont distribués journellement aux enfants dont les parents sont reconnus sans ressources.

Et toutes ces améliorations sont faites, je le répète, avec la même somme que M. Cazès avait à sa disposition.

Il est en Amérique, aujourd'hui, où il touche trente mille francs d'appointements, nous en sommes fort heureux pour lui, mais nous n'en sommes pas moins heureux qu'il ait été appelé à ce poste.

Sans cela, nos enfants qui fréquentent les écoles auraient continué à pâtir alors qu'une demi-douzaine de bonzes s'engraissaient.

(A suivre.) Y.

## UN PETIT FIL

Notre voisine la Tunisie est, dit notre excellent confrère le *Moniteur de l'Algérie*, à en croire ses enthousiastes admirateurs (dont nous sommes) la plus belle des colonies françaises. Non tant à cause de sa merveilleuse production qui, affirme-t-on, dépassera bien vite celle des trois départements algériens, mais, parce qu'elle a l'heureuse chance d'être placée sous le régime du protectorat. (C'est une

Feuilleton de la *Petite Tunisie*  
(29)

# OURIDA

OU LE

## RAPT D'UNE CHRÉTIENNE

Les bienheureux n'auront ni chaud ni froid. Ils n'entendront aucun discours frivole. Là, ils auront de jeunes vierges au regard modeste, que n'a jamais touché ni homme, ni génie, ressemblant à l'yacinthe et au corail; ils pourront avoir les femmes qu'ils ont aimées sur cette terre ou des femmes éternellement vierges, des beautés aux grands yeux noirs, des beautés pareilles aux perles soigneusement cachées, d'une substance plus fine que les femmes ordinaires, aux seins arrondis; ces femmes seront, par leur teint, semblables aux œufs d'autruche cachés avec soin, c'est-à-dire d'une blancheur mêlée d'une teinte de paille, mélange constituant la plus belle carnation et qui, comme les œufs d'autruche,

erreur: nous la préférons pour ces raisons réunies.)

On distingue bien parfois dans ce concert de louanges, quelques notes discordantes — il y a toujours des grincheux refractaires à l'admiration — à Tunis on n'y prend garde; à Paris on se bouche les oreilles. Ces fauses notes sont toujours couvertes par l'unanime cantique d'actions de grâces.

Il est convenu, des deux côtés de la Méditerranée, que pour assurer la prospérité et la sécurité de la Régence, la protection dont nous la couvrons, vaut cent fois mieux que l'annexion. (Incontestablement.) La *Tunisie aux Tunisiens*, tel est le mot d'ordre du quai d'Orsay, accepté (de grand cœur) de Tunis à Gabès et de Sfax à Bizerte.

Nous avons toujours pensé, et nous pensons encore que si la Régence appartenait aux Français, cela vaudrait infiniment mieux pour nous et pour elle (Ah! non par exemple.); mais on assure que nous ne comprenons rien à cette délicate question.

D'abord, nous dit-on, l'annexion pure simple contrarierait énormément les Italiens, qui se considèrent comme chez eux dans la Régence. Bien que nous n'ayons guère à nous louer des sentiments d'amitié que professent nos frères (?) latins à notre égard, nous avouons que la raison a quelque valeur. Nous estimons, en effet, que, puisque nous n'avons osé aller jusqu'au bout, le jour où le Bey a dû traiter avec nous, le moment ne serait peut-être pas très adroitement choisi pour revenir sur une erreur regrettable.

On cherche avec trop de persistance à Rome, l'occasion d'une querelle, pour que nous soyons assez simples pour en faire, nous-mêmes, naître le motif.

Mais, si le moment n'est pas venu de transformer la Tunisie en un quatrième département algérien, rien ne nous empêcherait d'en préparer la venue, par une insensible assimilation. A cela, les Italiens ne sauraient trouver à redire.

Y pense-t-on seulement? Pas le moins du monde. La Tunisie aux Tunisiens, on ne sort pas de là. Et quand on étudie une réforme, au lieu de s'inspirer de cette idée d'assimilation progressive, on prend plaisir au contraire à l'écartier.

C'est ainsi qu'on a remplacé la vieille monnaie tunisienne par une autre monnaie tunisienne de même système, de même valeur que la nôtre mais... qui n'a cours ni en France, ni en Algérie. (Sur ce point nous sommes entièrement d'accord avec notre confrère.)

De même pour la poste, dont les timbres ne peuvent être utilisés en dehors des frontières de la Régence, ce qui, bien souvent, gêne fort nos négociants algériens de l'est, en rapports avec ceux de Tunis, de Sfax ou de Sousse.

Cette excellente administration des Postes tunisiennes n'était pas complètement satisfaite. Entraver le commerce ne suffisant pas à sa gloire, elle cherchait un moyen de se signaler plus sérieusement encore à notre attention. Elle l'a trouvé.

che, dissimulés soigneusement dans le sable, n'est ternie ni par l'air ni par la poussière. Ces femmes, d'après les commentateurs du Koran, seront à l'âge où les charmes féminins ont acquis tout leur épanouissement, toute leur splendeur.

Le paradis est vaste comme les cieux et la terre.

D'après le verset 173 du chapitre II du Koran et la tradition, Obeïd ne serait pas coupable aux yeux d'Allah s'il avait tué un infidèle, puisqu'un esclave n'est même pas puni de mort pour le meurtre d'un homme libre non Musulman; mais, en poignardant Lella Djerila, il a commis un crime impardonnable, il a violé complètement nos lois séculaires et sacrées sur l'hospitalité!

La géhenne lui a été certainement ouverte et il souffre les plus épouvantables tortures. Il est fouetté par un vent pestilentiel, asphyxié par une fumée noire à trois colonnes. Il tombe dans des brasiers terribles. On lui a préparé des chaînes, des colliers, des poids. Comme le chameau altéré de soif, il boira de l'eau bouillante et infecte, des coupes du pus suintant de la peau des autres réprouvés. Sa nourriture consistera en fruits du Zakkoun et

A Alger et à Paris, comme à Tunis, on a applaudi à la décision prise — malgré les protestations italiennes — de fortifier Bizerte et de transformer cette ville en un port de guerre de premier ordre.

Bizerte fortifié, notre puissance dans la Méditerranée se trouvait accrue dans de grandes proportions, sa situation exceptionnelle, en face de la Corse, réduisant l'importance des forts et arsenaux de la Sicile. Nos flottes avaient, en outre, sur la côte d'Afrique une solide base d'opérations et un excellent port de refuge.

Malheureusement, on avait oublié de demander, au préalable, l'avis de l'administration des Postes, et de lui demander si elle ne verrait aucun inconvénient à ce que bateaux de commerce ou cuirassés viennent s'abriter dans le grand port de Bizerte, relié à la haute mer par un canal. Terrible oubli, qui n'a pas tardé à être relevé.

Le 17 mars, le steamer *Ville-d'Alger*, de la Compagnie Havraise, se présentait devant le canal qu'il s'appropriait à remonter, quand a surgi un obstacle que les ingénieurs avaient eu le tort de considérer comme négligeable, si tant est qu'ils l'aient aperçu. Un fil traversait le canal, à une hauteur insuffisante pour permettre le passage d'un navire et ce fil appartenait... à l'administration des Postes.

La *Ville-d'Alger* ne pouvant attendre pendant plusieurs mois que l'on coupe ce fil malencontreux, s'est décidée à baisser ses mâts. Courbe la tête fier Sicambre, ont dû se dire, en se frottant les mains, les ronds de cuir de Bizerte.

Le fait serait en soi de peu d'importance, si l'administration, non contente de cette satisfaction accordée à son amour-propre d'avoir vu un navire français s'incliner devant un fil tunisien, ne persistait, malgré les réclamations, à refuser de faire passer souterrainement sa ligne télégraphique.

Voilà donc la sécurité de l'Algérie et celle de la Tunisie, dont nous répondons, compromise par des fonctionnaires tunisiens. Certes, nous savons, par expérience, que nos fonctionnaires français sont des adorateurs passionnés de la fô...ô...orme, chère à Brid'oison; mais nous les croyons incapables de pousser cet amour aussi loin que les télégraphistes de Bizerte. S'ils le faisaient, ceux qui ont charge de la défense du pays sauraient bien les faire rapidement rentrer dans l'ordre.

Pour le moment, voilà le port de Bizerte devenu inutile, fermé qu'il est par un fil et, qui plus est, par un fil tunisien. Le protectorat est décidément une bien belle institution pour les Tunisiens peut-être, pour les Italiens sûrement, mais pas pour nous. (Algériens aurez-vous dû ajouter cher confrère.)

F. LAURENS.

## BOITE AUX LETTRES

Tunis, 11 mars 94.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Je m'adresse à votre impartiale courtoisie et lui demande l'hospitalité du *Figaro*

du Dari, arbres poussant du fond de l'enfer et produisant des fruits amers, dont les longues épines percent les joues de ceux qui sont forcés de les manger.

La civière achevée, on la recouvrit d'un matelas d'halfa, sur lequel on étendit doucement la jeune blessée et on s'achemina lentement vers Gafsa.

Cette ville, située sur un plateau, est entourée de murs en pisé; on peut y entrer par cinq portes: Bab-el-Djebel, Bab-el-Medzaï, Bab-Kerhibbe, Bab-ed-Djerid et Bab-Rabbat. Lorsque M. Victor Guérin y séjourna, elle ne possédait que trois mille huit cents habitants; elle en a aujourd'hui cinq mille. La colonie juive, comprenant mille individus environ, hante un quartier dégoûtant, sordide à l'extérieur. On prétend que l'intérieur des habitations israélites est luxueux, aménagé avec un goût rare.

Les maisons de Gafsa sont, pour la plupart, construites de la façon suivante: De distance en distance, sur l'emplacement des murs, on élève des piliers de grandes pierres debout, formant l'ossature du mur; l'intervalle est rempli de moellons maçonnés avec de la boue. On y retrouve la tradition antique; c'est, en effet, le prin-

pour ces quelques lignes d'intérêt tunisien. Plusieurs journaux de Paris, se faisant l'écho de quelques envieux, ont mené ces temps derniers une campagne violente contre l'administration de M. Rouvier, Résident général à Tunis. Un article intéressant publié dans le *Journal des Débats*, émanant d'un grand propriétaire de Tunisie, a déjà fait justice de ces insinuations calomnieuses au point de vue agricole.

Permettez-moi d'aborder une question industrielle. Quelques personnes intéressées à jeter le trouble dans la colonie et jalouse d'une concession qu'elles auraient voulu obtenir, ont fait insérer dans deux journaux de la Régence — et cette calomnie a été répétée par plusieurs feuilles de Paris — que le Résident général, par ignorance ou par faiblesse, avait laissé une association italienne s'emparer du port de Monastir pour y installer une pêcherie de thon.

Une bonne fois, mettons les choses au point. Avec quelques amis français, plusieurs membres de ma famille et moi formons une Société anonyme dite « Société de la Thonaire de Monastir » qui, propriétaire d'ilots à deux milles N.-O. du port de Monastir, s'est entendue avec le gouvernement pour avoir le droit d'y installer les filets et le matériel de pêche. La Société étant purement française, administrée par un directeur et un contrôleur français, le gouvernement tunisien nous a accordé les facilités nécessaires pour y exercer notre industrie. Les manœuvres sont indigènes, les ouvriers chargés de l'outillage de la pêche sont Siciliens, c'est vrai, car, seuls des habitants des côtes, les Portugais et les Siciliens s'entendent utilement à la pêche et à la préparation du thon.

On ne choisit pas, on subit les spécialistes.

Je le répète, l'industrie est entièrement sous l'autorité d'une société purement française et les droits du gouvernement tunisien comme les intérêts français ne sont nullement lésés par une prétendue condescendance de M. Rouvier.

Bien qu'on l'oublie un peu trop en France, la Tunisie est intéressante en soi; aussi doit-on s'efforcer, chacun suivant ses faibles moyens, de faciliter la tâche du gouvernement dans son but d'extension de l'industrie et du commerce. Ce n'est pas d'une société comme la nôtre que viendrait l'idée de créer des embarras au représentant de la France.

De l'indépendance du caractère de mes mandants et du mien vient la franchise de ma démarche.

En m'excusant de mon importunité, je vous prie de croire, monsieur le Rédacteur en chef, à mes sentiments les plus distingués.

Comte FLEURY.

Nous recevons la lettre suivante:

A Monsieur le Rédacteur en chef de la *Petite Tunisie*.

Nous vous serions très reconnaissants de nous accorder l'hospitalité de votre estimable journal pour dévoiler à qui de

cipe de la construction des murs de l'église de Kasr-el-Ahmar et des anciennes maisons de Sbeitla.

Le sol de la ville, exhaussé par le mode de construction arabe, a recouvert toutes les traces des nombreux édifices romains. El-Bekri, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, disait déjà que: « Gafsa est bâtie en totalité sur des portiques de marbre dont on a bouché les arcades avec de fortes cloisons construites en moellons. »

Gafsa, Capsa à l'époque de la domination romaine, servit de refuge à Marius; fut ruinée; se releva; devint ville libre sous le préconsulat de Pline, puis évêché de la Bysacène; d'un dux, sous Justinien. Giséric, roi des Vandales, y fit séjourner l'un de ses généraux.

Outre les jardiniers qui jouissent d'un certain renom, les tisseurs y travaillent la laine, moins finement cependant de ceux de l'île Djerba, dont les tapis défient toute concurrence.

(A suivre.)

droit la situation qui est faite aux habitants de la rue des Teinturiers et de la rue Ben-Abdallah par suite de la tolérance d'une demeure mal famée dans cette dernière rue.

Plusieurs fois par semaine, les filles soumises organisent un bal et pour tout orchestre possèdent un orgue de Barbarie dont les sons assourdissants écorchent les oreilles. Puis on chante ou plus justement on hurle et ces belles fêtes commencent à 5 heures du soir pour finir à 3 heures du matin.

Nous nous permettons, Monsieur le Rédacteur, de vous demander si les joueurs d'orgue ont le droit de nous martyriser la nuit durant ; si oui, il est facile de le leur retirer ; si non, pourquoi enfreignent-ils impunément la loi ?

Confiants en votre puissant appui, nous espérons bien, Monsieur le Rédacteur, pouvoir obtenir satisfaction dans un délai rapproché et vous présentons nos respects.

Un groupe d'habitants.

Ce n'est pas la première fois que de telles réclamations nous sont adressées et nous demandons catégoriquement, aujourd'hui, au service des mœurs ainsi qu'à la municipalité ce qu'ils entendent faire de ces plaintes légitimes et fondées.

Voyez-vous cette engeance peu ragoutante hurler et danser toute une nuit ?

Ah ! les contempteurs maussades de la vie joyeuse ! Les casquettes à trois ponts et les douairières du métier s'en donnent à cœur joie dans cette atmosphère puante de vin et d'infest tabac ! Ces illustres vauriens ne se soucient guère des habitations voisines dans lesquelles des ouvriers harassés cherchent en vain le sommeil réparateur.

Nous sommes absolument convaincus que les joueurs d'orgue n'ont plus la permission d'étourdir les citoyens dès 9 heures du soir. Pourquoi tolère-t-on leur incartade grossière ? Que fait la police des mœurs ?

Si la municipalité désignait un quartier pour les filles soumises, jamais chose pareille ne se passerait dans la ville.

Il est réellement honteux de voir dans tous les coins et recoins de notre cité des bouges nauséabonds et des lupanars ignobles.

Que doivent penser les étrangers ? de Tunis la Blanche qu'on disait leur faire visiter, ils ne connaissent que Tunis la Dévergondée !

Triste... triste... profondément triste !

**CHAMBRE D'AGRICULTURE DE TUNISIE**

La Chambre d'Agriculture de Tunisie a l'honneur de rappeler aux Colons qu'elle se met entièrement à leur disposition pour le classement, l'emballage et l'expédition des produits destinés au Concours général agricole d'Alger et à l'Exposition Universelle d'Anvers.

Ce Concours et cette Exposition devant s'ouvrir très prochainement les Agriculteurs, désireux d'y prendre part, feraient sagement d'adresser sans plus tarder, leurs échantillons à la Chambre d'Agriculture, 4, avenue de France, passage de Tunis.

**Echos Tunisiens**

**La Pâque juive**

En vue de l'application particulière aux militaires du culte israélite, des dispositions générales de la circulaire du 10 décembre 1888, relatives aux permissions qui peuvent être accordées à l'occasion de certaines fêtes légales et religieuses des divers cultes, le ministre de la Guerre fait connaître que les fêtes de la Pâque juive auront lieu, cette année du vendredi 20 avril au dimanche 29 du même mois.

**Sage-Femme de 1<sup>re</sup> classe**

Madame DUMAS, sage-femme de première classe de la Faculté de Montpellier, 18, rue Es-Sadikia, installée récemment à Tunis, a l'honneur de prévenir le public qu'elle donne des consultations tous les jours de 1 heure à 3 heures du soir.

M. D. ODDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

**PIANOS 1<sup>re</sup> qualité**

7, rue d'Allemagne, Tunis, rez-de-chaussée de gauche.

**Syndicat obligatoire des Viticulteurs**

Les Syndicataires réunis pour les élections de dimanche n'étant pas en nombre suffisant pour voter dans les conditions prévues par les statuts, les élections ont été remises au 6 avril prochain.

A vendre une action des Monts-de-Piété tunisiens, s'adresser au journal.

**Chronique Théâtrale**

Nous avons eu de bonnes reprises de *Ruy Blas*, et de *La Traviata* et du *Trouvère* ainsi que de *Lucie de Lammermoor*.

Le sympathique directeur de la Troupe M. Corsi a engagé un nouveau baryton et une première basse qui complètent le tableau des artistes ; nous le félicitons de cette acquisition et espérons que ses efforts à satisfaire le public tunisien seront largement récompensés par de fructueuses soirées.

Dans *Lucie de Lammermoor* et *Ruy-Blas*, Mademoiselle Lina Péri nous a enthousiasmés. Quelle voix forte et fraîche, que de difficultés surmontées sans peine ! Le succès devient toujours croissant et les salves d'applaudissements sont le plus sûr garant de la grande sympathie qu'elle témoigne à son auditoire plein d'admirateurs.

Mademoiselle Lina Péri est une jeunesse qui fait florès parmi nous. Beauté éclatante, talent incontestable, cette sémillante et gracieuse cantatrice est comme on le voit, on ne peut mieux lotie. Quitte à nous répéter, nous ne pouvons résister au désir de la féliciter chaudement et de lui souhaiter pour l'avenir les plus affectueux triomphes.

La voix de M. Di Napoli s'est améliorée. Il faut être habitué à entendre ce chanteur pour pouvoir l'apprécier en toute justice.

Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations pour son jeu dramatique très intelligent.

Faut-il faire l'éloge de notre excellent baryton M. Foggi ? Ce n'est plus la peine, croyons-nous. Disons simplement qu'un accueil tout particulier lui est réservé à son apparition sur scène. Les braves enthousiastes éclatent de toutes parts dès qu'il se montre aux spectateurs.

Succès, encore du succès, toujours du succès, Bravo ! M. Foggi.

Nos compliments à M. Di Bianco qui possède une voix fort agréable ainsi qu'à Mademoiselle Fabbri.

Le *Trouvère* a eu d'excellents interprètes. Citons tout d'abord Madame Gemma Morgantini, première chanteuse légère douée d'un rare talent. Cette sympathique et très consciencieuse cantatrice a obtenu durant la représentation, les encouragements les plus vifs et les plus sincères.

Madame Morgantini a rendu le rôle d'*Éléonore* à la perfection.

Les passages ingrats et difficiles ne l'effraient point ; elle conduit les vibrations douces de sa voix très étendue avec infiniment de grâce et avec moult intelligence.

Elle sait être pathétique et peint sur sa physionomie toutes les expressions ; un tempérament dramatique spécial que la gracieuse Madame Morgantini ! Attitude toujours noble en scène et toilettes fraîches et de bon goût.

Madame Morgantini est l'élève de Mascagni, l'auteur distingué de *Cavalleria Rusticana*. Pour cet opéra, en Italie, dans les principales villes, cette artiste a rempli le rôle de *Santuzza* plus de trente fois et a été l'objet d'un véritable triomphe.

M. Corsi a donc engagé une célébrité sans le savoir peut-être ; nous ne saurions trop l'en remercier : maintenant que la cantatrice qui a chanté sous la direction de Mascagni, est à Tunis, le dévoué directeur du théâtre nous donnera sans doute bientôt l'ouvrage remarquable qui a nom *Cavalleria Rusticana*. Nous augurons de nombreuses et rémunératrices représentations car Madame Morgantini, mieux que tout autre, est à même de conduire le spectacle dans les meilleures conditions.

Madame Strino s'identifie on ne peut mieux avec la Bohémienne. Notre excellente contralto a chanté avec le sentiment nécessaire et ses accents expressifs peignaient parfaitement la désolation. Aussi

merite-elle les plus vifs compliments et je m'empresse de les lui adresser.

Nos félicitations également à M. Iarici premier ténor que nous apprécions très avantageusement.

Notre confrère et ami Controsenso de la *Voce di Tunisi* manifeste son étonnement en constatant le peu de monde qui fréquente le théâtre et se demande, avec raison, où se trouve le patriotisme.

Nous partageons absolument son exclamation car M. Corsi a droit aux encouragements de la Colonie Italienne.

Ce soir : *I due Foscari* ;  
Demain : *Le Bal Masqué* ;  
Dimanche en matinée : *La Traviata* ;  
Le soir : *La Favorite*, pour les débuts du nouveau baryton et de la première basse.

**DERNIÈRE HEURE**

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre rédacteur en chef le télégramme suivant :

Alger, 30 mars, 9 h. 50 m.

Affaire Léonardos, venue ce matin, acquitté.

LACROIX.

Grand Restaurant du Café de Tunis  
Service de 1<sup>er</sup> ordre à la carte. G<sup>o</sup> Vins.

**A LOUER** un magasin situé au commencement de la rue Al-Djazira. S'adresser à l'imprimerie Franco-Tunisienne

On trouve des Terrines de bécassines au **Tunis-Hôtel**, rue d'Italie, Tunis.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Le DIMANCHE 15 AVRIL 1894, à neuf heures du matin, à La Goulette

**BRICK-GOËLETTE**

(SCHOONER)

muni de tous ses agrès et appareils et prêt à prendre la mer ; d'un jaugeage officiel de 446 tonnes et 750 en charge. Ce brick, du nom de *Maria*, de construction américaine et cuivré jusqu'à sa flottaison, est actuellement en rade de la Goulette.

La vente aura lieu au comptant, sur la mise à prix de... **10.000 francs.**  
3 0/0 en sus du prix

S'adresser, pour visiter, au Capitaine, à bord, et pour renseignements, à M. GUERRIERA, courtier maritime, à Tunis, rue Es-Sadikia, 20.

**Travaux Hydrauliques**

JOSEPH MUSCAT

PLOMBIER-ZINGUEUR  
12, rue d'Algérie. — TUNIS

Construction de pompes d'épuisement et pour irrigation, système Letestu modifié à grand débit, à vendre ou à louer.

**Hygiène de la Bouche**

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Neuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DEPOT : à la Pharmacie E. NÉE

**MAISON MEUBLÉE**

Rue de Grèce — TUNIS

derrière la Résidence

Appartements et chambres meublés à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée, depuis **15, 25, et 30 Fr.** par mois.

**Boulangerie Viennoise**

8, boulevard de Paris

**FERDINAND HEINRICH**

**Spécialité de pains viennois**

CROISSANTS AU BEURRE

Petits pains pour Restaurants et Hôtels

On porte à domicile

**JEUNE HOMME** Agé de vingt et un ans, sachant parler et écrire le Français, demande place comme commis ou encaisseur, etc.

Bons Certificats.

S'adresser au Bureau du Journal.

**AVIS**

Par jugement du Tribunal de Tunis, en date du 23 février 1894, M. Jules Henry, arbitre-expert, rue de Naples, a été nommé curateur à la succession vacante du sieur **LEBESSOU**.

**AVIS**

Par jugement du Tribunal de Tunis, en date du 23 février 1894, M. Jules Henry, arbitre-expert, rue de Naples, a été nommé curateur à la succession vacante du sieur **Clément GUILLAUMONT**.

**MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE**

autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION :

**38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67**

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires : 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine,

**DOMAINE POTIN**

**CHAUX HYDRAULIQUE & CEMENTS**

Dépôt : près de la gare française

**VIN ROUGE**

**Vin blanc, eau-de-vie**

S'adresser à MM. COMTE et C<sup>o</sup> Bureaux : à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

**Pelletterie et Plumes**

**M. BLANC** Naturaliste, 16, rue Al-Djazira. Préparation de toutes sortes d'animaux.

P. PERRIN

**Boucherie Lyonnaise**

28, rue d'Italie, Tunis.

la plus ancienne boucherie française

Arrivages toutes les semaines

**BŒUFS ET VEAUX DE FRANCE**

**TEINTURERIE PARISIENNE**

17, Avenue de Paris, Tunis

NETTOYAGES et APPRÊTS

**Blanchiment de Flanelles**

Spécialité de Nettoyage à sec

**L. DAVIN FILS**

**CAVES CÉLESTIN**

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

TUNIS, rue de la Sebka, 5

**Service rapide à domicile**

**JOAILLERIE, HORLOGERIE**

**BIJOUTERIE**

SPÉCIALITÉ DE BIJOUX ARABES

**COHEN & HASSID**

TUNIS. — 1 Rue de l'Eglise — TUNIS.

GRAND

**Restaurant d'Athènes**

Tenu par M. PAPAYANNI

4 Rue de l'Eglise

**GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS**

(authentique) de provenance directe

**Prix : 1 fr. 50 le litre**

On porte à domicile

**Cordonnerie Toulousaine**

**RAOUL SANDRA**

**Chaussures en tous genres**

33, Rue Al-Djazira 33. — TUNIS

**MUSÉE ARABE**

TUNIS — 11, rue des Parfums — TUNIS

**AHMED DJAMAL**

Grands magasins de curiosités tunisiennes

Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuivres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tabletterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.

La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

Le Gerant : Em. LACROIX

TUNIS. — Imp. Franco-Tunisienne.

**AVIS**

Par acte sous-seing privé en date du 20 mars 1894, M. Piau a cédé à Madame veuve Ormières son établissement à usage de Café-Restaurant bien connu sous le nom de **Café Restaurant du Trocadéro**, situé rue Al-Djazira, 59.

Adres. réclamations dans la huitaine, même adresse.

VIENDE PARAITRE POUR 1894

**LE Guide - Annuaire Tunisien**

par H. le François

EN VENTE : A l'Irondelle, r. Essadikia.

**AU BON MARCHÉ**

MAISON ARISTIDE BOUCICAUT PARIS



*Le système de vente tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ*

Le Catalogue des Nouveautés de la Saison d'Été vient de paraître; il est envoyé franco, sur demande.

Le **BON MARCHÉ** expédie également franco, sur demande, des Échantillons variés de ses tissus et les Albums de ses modèles d'Articles confectionnés.

Les Magasins du **BON MARCHÉ** réunissent dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant; il est reconnu qu'ils offrent de très grands avantages tant au point de vue de la qualité que du bon marché réel de toutes leurs marchandises.

La Maison du **BON MARCHÉ** fait des expéditions dans le monde entier et correspond dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants) sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement à destination des localités desservies par une gare de chemin de fer. — Pour les autres localités, franco Marseille, ou, à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination moyennant 5% de la facture.

Le **BON MARCHÉ** n'a ni Succursale ni Représentant, et prie ses Clients de se mettre en garde contre les marchands qui se servent de son titre.

Les Magasins du **BON MARCHÉ** sont les plus grands, les mieux organisés du monde entier et l'une des curiosités de PARIS.

*Demandez partout*

**« L'APÉRITIF BELLOT »**

ABSINTHE ET AMER CONILIN

Bellot, distillateur à Tunis

rue Al-Djazira, 46, 48, 50.

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

**Au Cadran Universel**

**CHARLES KLOTH**

TUNIS — 17, avenue de France. 17 — TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

**GRANDE EPICERIE ORIENTALE**

**AIMÉ EYRIÈS**

TUNIS — 22, Rue d'Italie, 22 — TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits

Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers

Maison de gros et de détail

**Assiettes de campagne à 1 fr. 20 la douzaine**

Casseroles et marmites en terre de Vallauris (France)

Verres taillés et gravés demi-cristal fin garanti

à 3 fr. 90 la douzaine au lieu de 5 fr. 50

Verres à liqueurs et salières hongroises à 10 centimes

Cabarets importation

à 9 fr. les 15

pièces

**RUE D'ITALIE, 28. (EN FACE LE MARCHÉ)**

Casseroles en fer battu depuis 20 cent.

SCEAUX GALVANISÉS et AUTRES à 1 fr. 25

Toile cirée largeur de 1 m. 20, blanche à 2,75, en couleur à 2,25 le mètre

Coutellerie de table et articles de Paris

**Messageries Françaises**

DEMANGE & Co

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie

Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi  
BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce.

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaux-Fourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

**CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS**

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) — TUNIS

Maison PIERRE AUVIN. — TUNIS

**MARBRES BRUTS et OUVRÉS**

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

**CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS**

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.

Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux.

**PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE : 23, rue Al-Djazira (ancien local). — TUNIS

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

**LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES**

exécute tous travaux photographiques de quelque nature qu'ils soient (reproduction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés vend tous produits accessoires et appareils photographiques.

est le seul dépositaire de la Compagnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en costume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

**Sellerie - Bourrellerie Française**

32, rue Al-Djazira — TUNIS

**JULES LARROUIL**

Ancien Chef d'Atelier de la maison MAURICE LAMBERT, de TUNIS

M. LARROUIL a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs qu'il a institué, à Tunis une Société Coopérative, succursale des Grandes Sociétés de Paris, Toulouse, etc, où tout ouvrier bourrellier ou sellier français, venu en Tunisie, trouvera toujours peu ou beaucoup de travail, aura, en un mot, l'existence provisoire assurée.

Pour venir en aide à ce but fraternel et patriotique, M. LARROUIL fait appel au concours de MM. les Colons, qui, ayant besoin d'un ouvrier, voudront bien s'adresser à lui.

La journée de travail est fixée à 5 francs, les frais de route à la charge de la maison.

Pour assurer la réussite de son œuvre, M. LARROUIL n'a rien négligé et s'étant assuré le concours des plus Grandes Maisons de France, il est à même, dès ce jour, de livrer des marchandises et fournitures à prix défiant toute concurrence honnête.

**APERÇU DE QUELQUES PRIX**

Cuir noir de France, 1 <sup>re</sup> qualité, bande de 8 à 10 kilos. le k.	3 fr.	Selles Anglaises, avec bride complète, depuis.....	32 fr.
Cuir noir, 2 <sup>me</sup> qual., bande de 4 à 5 k.....	le k. 1.95	Brides Anglaises, cuir jaune à 4 rênes, mors nickel à 12 et.....	15 »
Cuir blanc, 1 <sup>re</sup> qual. bande de 10 à 12 k.....	le k. 2.40	Harnais de cabriolet, depuis.....	50 »
Crin animal, tout cardé.....	» 2.25	Harnais de labour, depuis.....	40 »

Abonnement dans les fermes et en ville, p. l'entretien des harnais, au mois par bête 1,25  
Pour l'abonnement, toute pièce de harnais mise hors de service par usure, sera remplacée par une neuve.

Un ouvrier passera tous les mois pour exécuter les travaux. Les frais de déplacement sont à la charge de M. LARROUIL

M. LARROUIL reprend toute marchandise non conforme à ces conditions.

Comptant : 3 0/0 d'escompte ; 45 ou 60 jours, sans escompte, payable dans Tunis

**BASSIN D'ARCAÇON**

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES PARQUEURS RÉUNIS

**HUITRES**

MARENNES, ARCAÇON, OSTENDE

HUITRES : d'Arcachon, depuis 0,40 la douz. ; de Marennes, depuis 0,75 la douz.

CASSE-CROUTE

AGENCE GÉNÉRALE POUR L'ALGÉRIE ET LA TUNISIE :

12, RUE D'ITALIE - TUNIS

**Royal Windsor**  
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?  
Avez-vous des Pellicules ?  
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI  
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Échiquier, PARIS  
Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE

**J. F. DESHUSSES**

A Versoix, près de Genève (SUISSE)

Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie :

A. MODIGLIANI, Avenue de France, 4, (Passage de Tunis).

**FER QUINA BISLERI**

VOLETE DIGERIR BENE ??

LIQUEUR

VOLETE LA SALUTE ??



Stomachique Reconstituante de Felice BISLERI MILAN  
Bois-on agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et, à l'heure du Vermouth.



L'EAU de la R. Sorgente Angelica de NOCERA UMBRA, légère, g. zeuz., alcaline, certifiée pure, réputée et délarées par les principaux élabrés médicaux la reine des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker — TUNIS

**COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE**

Départs de Tunis

<b>Dimanche</b>	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse.
<b>Mardi</b>	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
<b>Mardi</b>	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
<b>Vendredi</b>	A 3 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette.
<b>Vendredi</b>	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
<b>Samedi</b>	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippeville, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.